

Bonne Gouvernance

Dr Traoré Bakari, expert en gouvernance : “ Notre pays occupe un très bon rang ”

Dans cet entretien, l'Expert en Gouvernance – Rso – Éthique, membre du Groupe de travail Iso Ct 309 - Wg1 située sur les nouveaux mécanismes pour appliquer la bonne gouvernance. Il dévoile la position de la Côte d'Ivoire en la matière.

On parle d'une nouvelle norme sur la bonne gouvernance. De quoi s'agit-il ?

Effectivement, il existe une nouvelle norme, qui est la norme Iso 37000, qui a été publiée le 15 septembre 2021.

Elle constitue désormais la référence en matière de bonne gouvernance. Il faut comprendre que la norme concernée est un outil qui va aider les organisations à bâtir des systèmes de gouvernance solides. Cela ne remet pas en cause les standards spécifiques de gouvernance de certains types d'organisations et dans certains secteurs d'activités. Il s'agit en réalité des fondamentaux de la gouvernance, puisque la norme précise qu'elle comporte onze principes dont cinq, à savoir finalité, création de valeur, stratégie, surveillance et responsabilité qui constituent des fondements et six autres, à savoir dialogue avec les parties prenantes, leadership, données et décisions, gouvernance du risque, responsabilité sociétale et durabilité, des facteurs qui favorisent la bonne gouvernance. La norme a l'avantage de vous indiquer exactement quels sont les champs importants pour construire la bonne gouvernance. Elle indique également la chaîne de la gouvernance, l'importance de la responsabilité sociétale, du leadership éthique, de l'obligation de rendre compte, de la gouvernance des risques, des orientations stratégiques, etc.

Quelles sont les organisations qui sont concernées par la bonne gouvernance ?

Toutes les organisations sont concernées par la bonne gouvernance. Il s'agit des États, des collectivités territoriales, des entreprises publiques et privées, des organismes à but non lucratif, etc. Au total, toute organisation quelle qu'elle soit, a besoin d'asseoir une politique de gouvernance au service de sa durabilité.

En votre qualité d'expert en gouvernance, pensez-vous aujourd'hui que la bonne gouvernance occupe une place

importante dans le monde ?

La question de la bonne gouvernance est inévitable dans le débat international, dans les débats nationaux, mais aussi au sein des organismes que j'ai énumérés tantôt. Il ne faut pas oublier que la société civile, dans tous les pays et particulièrement dans les pays émergents, devient de plus en plus exigeante sur les questions de bonne gouvernance.

Quel est votre avis sur les avancées réalisées par l'Afrique en matière de bonne gouvernance au cours de ces dernières années ?

L'Afrique considère qu'il s'agit d'une question importante pour son développement, si bien que des pays membres de l'Union africaine se sont engagés dans un mécanisme d'évaluation de leurs pairs. Notre pays fait partie du groupe de pays qui a accepté de se soumettre à l'exercice et la première évaluation, qui a été faite, s'est très bien passée.

On peut aussi souligner que notre pays occupe un très bon rang, en ce qui concerne les classements de la Fondation Mo Ibrahim et ses indicateurs dans le cadre du Millenium challenge corporation, sont à de très bons niveaux, ce qui nous vaut d'avoir des financements américains.

Les dirigeants ivoiriens se font un point d'honneur pour améliorer chaque jour la qualité de la gouvernance du pays. C'est un sujet extrêmement important pour eux.

Que pensez-vous de la gouvernance des entreprises publiques ? A-t-elle été améliorée ou pas ?

Je considère qu'au cours de ces dernières années, des progrès ont été réalisés pour améliorer la qualité de la gouvernance des entreprises publiques, tant en Côte d'Ivoire que dans beaucoup de régions du monde. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les efforts réalisés par le ministère du Budget, à travers la Dgpe, sont à saluer, puisqu'ils ont permis à l'État de recevoir désormais des dividendes et faire oublier les déficits chroniques injustifiés de nombreuses



PHOTO: DR

sociétés d'État. Le ministère du Budget a mis en place une politique d'incitation de la bonne gouvernance, à travers son concours annuel. La réforme du droit des sociétés d'État a donné l'occasion aux dirigeants d'inscrire dans les textes des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, obligeant ainsi les entreprises à les adopter et à les mettre en pratiques. La gouvernance des entreprises publiques a donc été largement améliorée.

Qu'en est-il du secteur privé et en particulier le secteur financier ?

Le secteur privé s'est doté d'un code de gouvernance d'entreprise et les conseils d'administration font beaucoup d'efforts pour se doter des outils appropriés pour appliquer les exigences de la gouvernance. Les administrateurs participent à des sessions de formation, s'entourent d'experts pour être coachés, ont pris l'habitude de faire évaluer les conseils d'administration, etc. Les administrateurs comprennent de plus en plus qu'ils ont besoin de conseils en matière de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, pour être en mesure de jouer leur rôle

de façon efficace et responsable. Il faut les y encourager.

La place financière d'Abidjan a-t-elle bonne réputation en matière de gouvernance d'entreprise ?

La place financière d'Abidjan a une bonne réputation en matière de gouvernance, ce qui lui vaut d'accueillir certaines manifestations en matière de gouvernance d'entreprise.

De plus, l'évaluation faite il y a quelques années sur l'application des standards de gouvernement d'entreprise en Côte d'Ivoire a montré que dans ce pays, beaucoup de ces standards sont effectivement appliqués. De plus, la Bourse régionale des valeurs mobilières et le Dépositaire central/banque de règlement sont très à cheval sur les questions de gouvernance d'entreprise. Dans le même temps il existe d'autres normes telles que l'iso 37001 et l'iso 37002 qui concernent respectivement le système de management anticorruption et les systèmes des alertes. Toutes ces normes sont-elles des liées ? Ces normes sont très importantes pour la bonne gou-

leur gouvernance, en s'inspirant des normes et des autres bonnes pratiques internationales ?

A mon humble avis, chaque organisation, qui souhaite renforcer la qualité de sa gouvernance a l'obligation de faire identifier ses points forts et ses points faibles sur la base des normes les plus pertinentes. C'est à partir des résultats obtenus que l'organisation peut se doter d'un plan d'actions pour corriger ses faiblesses et se mettre progressivement à niveau. Cela va conduire l'organisation à réaliser des activités de sensibilisation, formation, élaboration d'outils de gouvernance, y compris de politiques diverses, etc.

La gouvernance se construit et les dirigeants doivent être conscients de cette réalité sans laquelle il est impossible d'avoir un organisme qui est bien gouverné.

Dans la mesure où, selon la norme Iso 37000, la chaîne de la gouvernance prend en compte les parties prenantes internes et externes, il est important que chacun prenne conscience du fait que les actes qu'il pose peuvent constituer des sources de déficit de gouvernance dans l'organisation où il travaille.

La bonne gouvernance, ce n'est pas seulement l'affaire des dirigeants, mais de tous les membres d'un organisme. La norme Iso 37000 comporte d'ailleurs un paragraphe sur la chaîne de la gouvernance.

Pour terminer, j'aimerais souligner qu'on parle de plus en plus de bonne gouvernance en recourant à des éléments qui ne relèvent pas directement de la bonne gouvernance. Il convient donc de faire attention pour ne pas continuer à brouiller le langage à l'attention de la population, qui finalement ne sait plus qu'est-ce qui relève de la bonne gouvernance et qu'est-ce qui ne l'est pas. Je rappelle que ce sont les conseils ou les organes équivalents qui sont responsables de la gouvernance des organismes ■

Que recommandez-vous aux organismes qui souhaitent améliorer la qualité de

INTERVIEW RÉALISÉE PAR
HERVE ADYOU